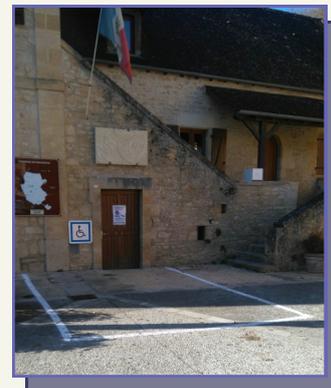
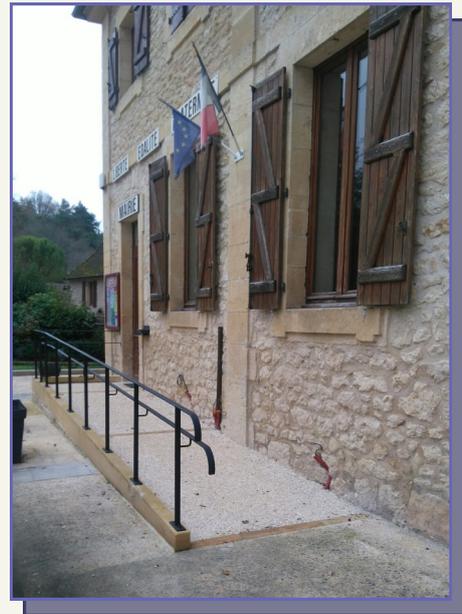


SOMMAIRE

Edito	2
Procès-verbaux du Conseil municipal	3
Démarches administratives	8
Le saviez-vous ?	10
Valojoux d'hier	22
Nos enfants	23
Informations associations	26
Carnet	32
Coordonnées	33



La mairie se met aux normes pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite

**FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE
du Mardi 26 au vendredi 29 décembre 2017 inclus**

EDITO

« La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est d'échapper aux idées anciennes qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit des personnes ayant reçu, pour la plupart, la même formation ». John M. Keynes (1942)

Ce propos m'apparaît, aujourd'hui, tristement prophétique.

Le long processus d'émancipation vis-à-vis des formes habituelles de pensée et d'expression prôné par John M. Keynes n'a pas réussi à faire tomber le dogme de l'économie comme une fin en soi, et non comme le moyen d'amélioration du bien-être des individus dans notre société. L'économie, discipline des sciences sociales ou simple postulat d'une pensée dominante?

Quand toutes nos actions, nos émotions ne plus analysées qu'au travers de critères marchands, nos actes et nos mots semblent perdre toute valeur.

La valeur est une notion plurielle qui, dans l'histoire des Hommes, ne s'apprécie pas exclusivement par le prix. L'hypothèse de marchés efficients par nature n'est pas bonne, elle est empiriquement désavouée par les crises économiques qui se répandent sur la planète depuis la fin des années 2000. Pour autant, et malgré les blessures infligées à nos sociétés développées par les crises financières et les kraks boursiers de par le monde, les divers modèles économiques se maintiennent sans prise en compte de la fragilité du système.

Il n'est pas question pour moi d'ajouter ma voix à la litanie des mater doloris ou autres rabats joie qui n'ont dans le discours que l'ambition de préserver leurs situations et leurs rentes.

En revanche, je peux témoigner modestement de la formidable énergie de tant d'étudiants, jeunes travailleurs, retraités et autres acteurs de la vie économique qui irriguent nos territoires, et dont la production n'a rien de marginale en termes de cohésion sociale, de lutte contre le dérèglement climatique, de santé publique, d'alimentation saine, etc.

Mais sont-ils rentables? C'est à cette forme de questionnement, qui nous conditionne et nous entrave, que se réfèrent désormais systématiquement les lieux du pouvoir politique et les grandes institutions qui nous gouvernent.

Mais sommes-nous vraiment utiles et heureux dans ce cadre théorique d'une harmonie supposée, « l'harmonie pré-établie »?

Sommes-nous à notre place dans cet aveuglement et cette marche forcée, qui en plus d'être bancals voire erronés, nous privent d'espoir et de vision (bien regarder pour mieux voir!).

Il nous faut au contraire continuer à combattre toutes les tentatives qui consistent à coloniser le champ entier des savoirs humains et en premier lieu celui de notre capacité à vivre en paix. Avons-nous oublié les leçons de l'entre-deux guerres?

Avons-nous définitivement décidé de renoncer à notre responsabilité citoyenne?

L'enjeu n'est pas celui d'une simple querelle mondaine entre gens éduqués; et c'est pourtant ce qui se passe.

Le débat, l'écoute, la confrontation de nos différences n'ont plus rang pour former les esprits. Et il est très difficile d'irriguer la pensée critique, d'approfondir la réflexion de chacun d'entre nous sur la question du choix et du devenir de notre monde pour nous-mêmes et pour les générations qui nous succéderont.

Nous sommes en droit d'exprimer, au delà des cadres normés, d'autres manières de voir et de réfléchir, de vivre notre présent et de penser notre futur.

Nous n'avons rien d'exceptionnel, mais sommes toutes et tous, jeunes et plus âgés, dépositaires d'une chose extraordinaire, rare et précieuse: la vie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël 2017.

Nathalie MANET-CARBONNIERE

P R O C E S - V E R B A U X D E S S E A N C E S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 28 juin 2017

1. CIAS

Dette non réglée à hauteur de 200 000 pour l'EPHAD et 100 000 € au CDG24 avec également de gros soucis des recouvrements au Trésor Public. Mireille CALVO met à disposition de l'assemblée la situation financière du SIAS dégageant un besoin de 144 841 € ce qui oblige à doubler la participation des communes.

2. DETR

Le dossier de DETR pour le cimetière est refusé cette année, il sera à redéposer en 2018. Les travaux commenceront en octobre.

3. Hangar

MEGE Jean-Pierre signale que la grande porte ne fonctionne pas, il se charge d'en informer Jérôme MONTEIL pour voir avec l'électricien.

Un avenant a été passé avec l'entreprise CHAZOTTES DE 1 283.40 € TTC suite à une modification de la chape.

Adopté à l'unanimité

4. Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à une recette supérieure au compte 7381, il conviendrait de faire une modification budgétaire comme suit :

D-023	7 000 €
R-7381	7 000 €
D-2128	1 800 €
D-2031	2 200 €
D-2151	3 000 €
R-021	7 000 €

De plus, il conviendrait également d'un changement d'imputation :

D-2188	- 2 520 €
R-2031	2 520 €

5. Convention avec l'ATD24 pour une assistance à la passation des marchés publics et leur dématérialisation

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de passer une convention avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) pour une assistance à la passation des marchés publics et leur dématérialisation. Elle précise que la participation annuelle pour 2017 est fixée à 100 € (Cent euros). Enfin, la convention serait conclue pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de passer une convention avec l'ATD24 pour une assistance à la passation des marchés publics et leur dématérialisation.

- **charge** Madame le Maire de signer tout acte subséquent à la décision et de régler la participation financière pour l'exercice 2017.

6. Motion du Conseil Municipal de Valojoux sur la modification de l'instruction des cartes d'identité

Les élus communaux de VALO-

JOUXX, réunis ce jour en Conseil municipal, réaffirment le rôle de la mairie comme première maison de service public au plus près de nos concitoyens. Dans le but de simplifier la vie de nos concitoyens, les communes doivent rester le premier point d'accès pour les démarches nécessitant un contact humain. Elles doivent être aidées à assumer ce rôle déterminant dans la présence concrète auprès des Français pour leur permettre d'effectuer les démarches de la vie quotidienne. Ils partagent l'objectif de sécurisation des titres d'identité, concrétisé dans le décret du 28 octobre 2016. Néanmoins, cette fin ne saurait s'imposer à deux autres exigences tout aussi importantes de proximité et de mobilité. Les nouvelles modalités imposées par l'Etat pour la délivrance des cartes d'identité sont inadéquates et défectueuses. Les défaillances repérées lors de la période de « test » du dispositif dans certains départements (notamment en termes de délais), n'ont pas été prises en compte lors de sa généralisation. L'évaluation a été faite en dépit du bon sens.

Les maires ruraux ont déploré une réforme imposée aux forcés La réécriture de la procédure de délivrance des titres n'a pas fait l'objet de concertation suffisante préalable avec les maires ruraux. Le dispositif est passé en force en Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN), où les points de désaccord des élus n'ont pas été entendus. Ce mépris des élus locaux est insupportable.

Le Conseil Municipal de VALO-JOULX Isle dénonce le fait que la décision de généraliser ait été prise avant même une véritable évaluation objective. Le choix des communes disposant des outils s'est fait à l'insu des maires, en particulier dans la définition du nombre de points de contacts et leur localisation dans les départements. Le nombre de points de contact est notoirement insuffisant. Certaines zones en sont totalement dépourvues. Les conséquences sur le fonctionnement démontrent l'accumulation de problèmes pour les citoyens (obligation de trajets, délai d'attente,...) et le conseil municipal exige que les communes concernées puissent faire recours et demande à l'état d'assumer les conséquences de cette transformation.

Elle doit être financée sur les crédits de l'Etat. La Dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) ne peut être préemptée pour financer le retrait administratif de l'Etat.

La carte d'identité n'est pas un document administratif anodin. Elle occupe une place spécifique avec une forte dimension symbolique.

La volonté de moderniser les procédures administratives ne doit pas se faire au détriment de leur accessibilité, notamment pour les publics les plus fragiles. Le nombre de dispositifs de recueil (fixes et mobiles) des empreintes digitales disponibles et leur répartition sur le territoire sont inadaptés au regard du nombre de cartes d'identité délivrées chaque année. Ces dysfonctionnements impactent les usagers, en particulier les personnes âgées ou en difficulté de mobilité. Ils ont pour conséquence une priorisation dans les

traitements pour les habitants des communes équipées laissant les autres citoyens à la marge.

Le Conseil Municipal exige de l'Etat qu'il trouve une solution technique pour que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs. Ils l'interrogent sur l'effectivité du risque lié à la situation antérieure et sur les bénéfices en matière d'économie que génère cette décision incomprise et largement rejetée.

Le Conseil Municipal propose que cette motion soit proposée à tous les Conseils Municipaux de notre Communauté de communes et à la Communauté pour que ceux-ci prennent position dans notre sens et pour être plus efficace face aux décisions de l'état de supprimer les activités de proximité du service public.

7. Divers

- Lecture du **courrier de Madame SANFOURCHE Magali et LE DÉVÉHAT Emmanuel** au sujet de la dangerosité de la route pourtant limitée à 30 km/h. Suite à l'incident sur leurs piliers devant l'église, Madame le Maire propose l'installation d'un ralentisseur. Elle charge Monsieur MEGE de faire une étude pour 2018, pour lequel il sera demandé une participation au Conseil Départemental au titre des Amendes de Police, ainsi qu'à la Communauté de communes. En attendant, il est proposé de faire un marquage blanc en 2 ou 3 bandes par les services techniques après la route de la Pendule. Une réponse en ce sens sera faite à Madame SANFOURCHE et Monsieur LE DÉVÉHAT.

- **SDE24** : 2 horloges astrono-

miques vont être changées dans le bourg pour 850.65 € HT. Les horaires doivent-ils être modifiés ? Le conseil municipal décide que non.

- **Devis rambarde mairie** : Sanson Arcadio pour 1 120 € TTC et JP Passerieux pour 1 372 € TTC. Le premier est retenu. Après réflexion, il serait opportun de faire la rampe de l'église. Précision est apportée sur le dépôt d'une DP auprès de la DDT de Périgueux dans le cadre de l'Ad'ap, ainsi que pour l'emplacement parking devant la mairie.

- **Création de l'association « Trajectoires »**, compagnie de danse, dont le siège social est à la mairie de Valojoux. Le prêt de la salle des fêtes est accordé pour les répétitions.

- **FPIC** : circulaire expliquant les répartitions.

- **SIVOS VV** : Madame CALVO informe du licenciement d'un agent convoqué le 10 juillet 2017. Les frais seront entre 15 000 et 20 000 €.

- **ENEDIS** : Monsieur MEGE informe d'un courrier d'Enedis sur l'élagage en bordure de lignes électriques. Information aux riverains qu'en cas de problème sur la ligne, Enedis se retournera contre les propriétaires des terrains.

- **Voirie** : Les travaux sont terminés.

- **Gendarmerie** : Madame le Maire informe de l'arrivée du nouveau lieutenant, Monsieur Jean-Philippe Mondin à la brigade de Terrasson.

Sur proposition du conseil municipal, la représentativité calculée selon les modalités figurant en annexe aboutit à la répartition suivante :

- de 0 à 1 000 habitants : 1 délégué (pour Valojoulx : **BASTIDE Philippe**, le Caillou 24290 VALOJOUXX)
- de 1 001 à 5 000 habitants : 2 délégués
- de 5 001 à 15 000 habitants : 3 délégués
- de 15 001 à 30 000 habitants : 4 délégués
- de 30 001 à 50 000 habitants : 6 délégués
- pour plus de 50 000 habitants : 12 délégués.

Le syndicat mixte fermé prendra la dénomination de : « **Syndicat mixte DFCI 24** »

Son siège social sera fixé à la mairie de Villamblard.

5. Extension périmètre de la CCVH

Suite à proposition n° 9 du SDCI pour l'entrée des communes d'Audrix et de Limeuil dans le périmètre de la CCVH.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer : 3 voix contre (BOUNY G., DOS REIS JB. Et SALVIAT C.) et 8 voix pour.

6. Fermeture bureau de poste

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par 5 bureaux de poste. Elle propose de prendre une délibération en soutien. Adopté à l'unanimité

7. Divers

Cimetière : rappel du courriel du 21.12.16 de Finalys concernant l'étude technique du vieux cimetière faite par l'ATD et fait part de leurs observations. Un nouveau plan avec des aménagements fonctionnels sera présenté, nous conservons toutefois le dépôt (caveau communal) et l'osuaire. Les travaux de reprise ont commencé le 9 janvier pour 2 à 3 semaines. Ils emportent le matériel mais nous souhaitons conserver les pierres.

PCS : Nathalie MC et Mireille C vont reprendre le Mardi 17 janvier 2017 à 15h30 à la mairie.

Doléance de Monsieur CHASOT Claude pour la pose d'un panneau « Céder le passage » à la route venant des étangs. Le conseil municipal préfère la pose d'un stop avec marquage au sol.

Demande de Madame SANFOURCHE Magali pour que l'éclairage du bourg reste allumé plus tard, comme à la salle des fêtes. Elle signale également que le lampadaire au niveau de la patte d'oie ne fonctionne plus. Il est donc rappelé que les horaires sont fixés par le SDE24. Le fait que l'éclairage public reste plus longtemps à la salle des fêtes est dû simplement aux diverses manifestations qui y sont organisées.

Défibrillateur : achat groupé par la CCVH pour environ 800 €. Voir pour un fixe à la salle des fêtes et un portable à la mairie. Le conseil décide de commander 2 défibrillateurs auprès de la

CCVH.

SIVOS : regroupement d'école dans le futur, les syndicats seront redirigés à terme vers Montignac-Rouffignac. Voir une proposition pour regrouper les SIVOS actuels, une réunion a eu lieu avec les communes d'Aubas, Rouffignac, St Amand, Thonac et Coly. Une réunion est programmée le Mercredi 15 février 2017 à 18h à la mairie de Valojoulx.

Journées européennes des Métiers d'art (JEMA 2017) : Sophie Houdebert organise l'édition 2017 des JEMA. Mettre à disposition la salle des fêtes du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2017. Madame le Maire propose de faire un vernissage le vendredi soir à la poterie puis retour à la salle des fêtes pour un apéritif dînatoire qui sera préparé par Mme MELIMER (pris en charge par la commune).

Licence IV : Bruno BASTIAN informe qu'une licence IV est à vendre sur le secteur au prix de 12 000 €. Voir pour une négociation à 10 000 €.

Devis demandés par Madame SALVIAT pour borne WIFI salle des fêtes-mairie ainsi qu'une armoire à vaisselle supplémentaire.

Rampe d'accès mairie : Monsieur MEGE souhaite que Monsieur BASTIAN relance l'entreprise LESPINASSE.

Syndicat d'irrigation : le syndicat a été condamné à 25 000 € suite au passage au tribunal, les opposants font appel.

Séance du 13 septembre 2017

1. Validation des statuts de la CCVH

Madame le Maire expose à l'assemblée que, lors de la séance du 28 juin 2017, l'assemblée délibérante de la CCVH a validé la modification statutaire visant à :

- l'inscription dans les statuts de la compétence Gemapi,
- le déplacement de la compétence SPANC qui devient facultative et non optionnelle,
- l'inscription de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie ». Cette compétence sera assortie de la définition de l'intérêt communautaire qui permettrait de délimiter les actions communales et intercommunales en la matière : « toute étude, action ou opération menée conjointement sur le territoire de deux communes au moins, en continu et/ou nécessitant une conduite d'opération unifiée ».

L'ensemble de ces modifications est proposé pour le 1^{er} janvier 2018.

Elle précise que cette décision est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres suivant la majorité qualifiée, conformément au CGCT. Elle donne lecture des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (Gilles BOUNY) :

- **approuve** la modification statutaire de la Communauté de communes Vallée de l'Homme ;
- **précise** que les statuts modifiés sont annexés à la présente décision.

2. Commission MAPA pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un pôle de transformation de produits agricoles

La commission s'est réunie ce jour. En l'état, 2 dossiers ont été examinés et retenus. Attendre le rapport d'examen de Daouda COUNDOUL.

3. Régisseur salle des fêtes

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Serge PASQUER ne souhaite pas

renouveler ses engagements en qualité de régisseur de la salle des fêtes. Madame Patricia NOERHINGER est retenue pour accomplir cette mission.

Adopté à l'unanimité

5. Divers

- Consultation sur l'avant-projet du PADD du PLUi. Le conseil municipal prend acte du document provisoire et rendra un avis lors d'un prochain conseil.

- CIAS : la proposition d'épurement de la dette de Madame la Préfète n'a pas été votée lors du comité syndical du CIAS. Il a été proposé un lissage sur 3 exercices, engageant à une participation complémentaire de 4 340 € à celle votée au BP. Porté au voté au prochain conseil municipal.

- Suite à la demande de plusieurs administrés concernant la recrudescence de chats, la commune a entrepris des démarches auprès de la Fondation 30 millions d'amis, en collaboration avec l'association Pirate. Une information plus précise sera apportée dans le journal et sur le site de la commune.

Séance du 16 octobre 2017

1. Décision modificative pour participation complémentaire 2017 au CIAS

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du conseil syndical qui s'est tenu le 12 septembre 2017, il a été voté une participation complémentaire afin d'équilibrer le budget 2017 du CIAS.

La participation complémentaire pour Valojoux pour 2017 s'élève

à 4 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** la participation complémentaire pour 2017 à 4 200 € et s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

2. Rapport MAPA pour le choix en accord-cadre de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'aménagement d'un gîte d'étapes et création d'un pôle de production, transformation et vente de produits locaux

Deux candidatures ont été reçues dans les délais :

- 1 – ATEMPS Architecture – Sarl MUNVEZ SERRA
- 2 – Atelier RK Sarl – Jean-Pierre RODRIGUEZ

Examen des candidatures.

Les critères énoncés par ordre prioritaire dans l'avis d'appel public à la concurrence sont explicités ainsi :

- Respect des exigences relatives à la composition de l'équipe (Compétences),

- Références et qualification du candidat ou de l'équipe candidate (Expériences),
- Qualité des références fournies (notamment en matière de rénovation, de mise en conformité d'un bâtiment recevant du public en équipement similaire).

Les membres du groupement devront être détenteurs des compétences obligatoires suivantes : Architecte du patrimoine, ingénierie de structure (bois, béton), ingénierie fluide (chauffage, climatisation, sanitaire, Électricité, Réseaux Voix – Données – Images), économie de la construction, ordonnancement, pilote et coordination.

Les deux candidats satisfont aux conditions de composition des équipes et des compétences exigées dans le Règlement de la consultation. Les références respectives durant les trois dernières années témoignent de leur capacité technique à répondre au besoin du maître d'ouvrage.

Les deux candidats ont fourni les informations et les documents demandés par rapport aux critères fixés et leurs contenus répondent aux attentes minimales et présentent un minimum d'avantages particuliers.

Admission des candidatures :

Après examen des candidatures, il est proposé d'admettre les deux candidatures enregistrées.

3. Déclassement et changement d'assiette d'un chemin rural au Monteil

Madame le Maire présente la demande d'un administré avec observation plan.

La législation ayant changé, il est obligatoire de prendre l'attache d'un commissaire-enquêteur désigné par le TGI. Il faut maintenant attendre le document d'arpentage

pour pouvoir délibérer.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe. Adopté à l'unanimité moins une voix (Roux Odile n'a pas pris part au vote, l'objet la concernant).

4. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables. Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA, Indemnité différentielle).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **1er janvier 2018** ;
- les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;

- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

5. Nomination d'un élu pour le stage licence IV

Afin d'utiliser cette licence, il est nécessaire de suivre une formation afin d'avoir un référent élu et un référent au sein du comité des fêtes. Pour la commune, il s'agira de Peggy GALLO.

6. Devis vitraux église

Plusieurs devis pour la réfection de vitraux ont été étudiés, il a été retenu celui de l'entreprise Fournier pour 16 068.71 €. Le devis sera signé pour un commencement début novembre. En contrepartie, le donateur a consigné le montant des travaux chez Maître BOUET qui libérera la somme au moment du règlement de la facture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis.

7. Divers

- Cimetière : un courrier a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet pour les travaux du cimetière pour renouvellement la demande de DETR.

Après plusieurs relances, l'entreprise Finalys n'a pas fait connaître le calendrier et la teneur des travaux, elle ne répond plus à rien. On peut donc considérer que leur proposition est caduque. Un nouveau devis a été fourni par l'entreprise Chazottes pour 71 100 € TTC, à revoir.

- Gilles Bouny souhaiterait adresser un courrier à l'ARS pour demander des analyses chimiques de l'eau plus poussées pour les utilisateurs.

- Réfection électricité logement presbytère : plusieurs devis ont été demandés. A prévoir sur 2018.

D E M A R C H E S A D M I N I S T R A T I V E S

PACS

A compter du 1er novembre 2017, il faudra pousser la porte de la mairie pour se pacser. Après avoir rédigé une convention, les partenaires la feront désormais enregistrer par l'officier de l'Etat civil en mairie de domicile.

C'est une des conséquences de la loi de modernisation de la justice. Autre solution : s'adresser à un notaire. Ce professionnel informe les futurs partenaires sur leurs droits et obligations, les conseille en fonction de leur situation personnelle, rédige la convention de Pacs.

Les guichets de la Préfecture pour les permis de conduire et les cartes grises ferment !

A partir du 6 novembre, les guichets de la Préfecture qui délivrent permis de conduire et cartes grises sont fermés. La Préfecture incite les Périgourdins à effectuer leurs démarches par Internet.

Il n'y a plus d'agents pour accueillir les Périgourdins. Les procédures doivent se faire par Internet, sur les sites officiels du gouvernement : <https://permis.deconduire.ants.gouv.fr> et <https://immatriculation.ants.gouv.fr>.

Vous pourrez obtenir votre photo numérisée auprès de certains pho-

tographes agréées ou de cabines photos repérables par une petite pastille bleue » agréée service en ligne ANTS ». Le permis arrivera directement chez vous, par courrier.

Si vous n'êtes pas très à l'aise avec internet ou si votre débit n'est pas suffisant, deux médiateurs numériques vous attendent à la Préfecture avec des ordinateurs et peuvent effectuer les démarches pour vous.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez taper : www.demarches.interieur.gouv.fr ou sur www.service-public.fr

Déclaration des chambres d'hôtes et gîtes à faire en mairie

La loi du 14 avril 2006 (art. L324.3 à L324-5 du code du tourisme et son décret d'application du 3.08.2007, art. D324-13 à D 324-15 du code du tourisme) ont défini un cadre juridique pour l'exploitation des chambres d'hôtes et des gîtes. Les formulaires sont disponibles en mairie. La déclaration est à renouveler tous les ans.

Taxe de séjour 2017/2018

Tous les propriétaires de gîtes doivent déclarer leurs périodes de location qui sont obligatoirement assujetties à la taxe de séjour. Pour ce faire, prendre l'attache des services de l'office de tourisme et de la Communauté de communes pour toutes les informations adéquates.

Inscription sur les listes électorales

Nouveaux arrivants ou retardataires, n'oubliez pas que vous avez jusqu'au 30 décembre 2017 si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Pensez que la mairie sera fermée la dernière semaine de décembre, une permanence sera toutefois assurée le Samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h.

Carte d'identité

A compter de mars 2017, **il convient désormais de déposer les demandes de cartes d'identité dans les mairies équipées de dispositifs de recueil (dans notre secteur Montignac, Sarlat, Terrasson). Les formulaires pourront toutefois être retirées dans votre mairie.**

En vue de **simplifier les démarches** pour les usagers, un télé-service « Pré-demande CNI » disponible des tous les départements, est mis en place pour une première demande ou un renouvellement.

La demande ou le renouvellement repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau télé-service permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce formulaire.

Comment je procède ?

1. Je crée mon compte ANTS,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte natio-

nale d'identité).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

3. Attention ! L'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI.

Et après avoir effectué ma pré-demande en ligne ?

1. Je contacte ensuite la mairie de Montignac ou Sarlat ou Terrasson pour obtenir les modalités d'accueil.

2. Lors de mon déplacement en mairie, j'apporte mon numéro de ma « Pré-demande CNI », indispensable à la mairie, également le numéro de mon timbre dématérialisé si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande le cas échéant, mais aussi les pièces justificatives (photos, domicile...) nécessaires à la constitution de ma demande.

En mairie, l'agent rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif. Il vérifie les autres pièces de votre dossier, procède au recueil de vos empreintes et vous délivre un récépissé de demande sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI**.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez suivre l'avancement de la production en ligne à cette adresse et les différentes étapes de votre demande directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Il en est de même pour les demandes ou renouvellement de passeports.

Pour plus de renseignements : www.service-public.fr (lien sur le site de la commune)

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, atteignant l'âge de 16 ans, **doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté

(JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le Centre du Service National, (88 rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES Tél. pour les administrés : 05.55.12.69.92 - Courriel : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr - Site internet : <http://ww.defense.gouv.fr>, rubrique JDC).

LE SAVIEZ-VOUS ?

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE À FEUILLES
D'ARMOISE EN NOUVELLE AQUITAINE

L'Ambrosie à feuilles d'armoïse est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambrosie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.



Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambrosie représentent des sommes importantes. De

les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent

plus, l'Ambrosie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

Impact environnemental

L'Ambrosie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambrosie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambrosie

à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

La mise en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambrosie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est précoc-



nisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le

couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont égale-

ment envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.



Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68
Email : zna@fredon-aquitaine.org



TOUT SAVOIR SUR L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Le SDE24, propriétaire des réseaux et autorité organisatrice de la distribution d'électricité de la Dordogne, a confié à ERDF la gestion, l'exploitation et la maintenance des réseaux de distribution d'électricité.

ERDF doit veiller à la qualité de l'électricité : stabilité de la tension, absence de coupure...ainsi qu'à la sécurité des personnes et

des biens à proximité des ouvrages. L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire pour remplir pleinement cette mission. En effet, les branches d'arbres situées à proximité d'une ligne électrique peuvent dans certaines circonstances devenir dangereuses, provoquer des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture.

Au vue des aléas climatiques récents, le SDE24 souhaite attirer l'attention des élus et de leurs administrés sur l'importance de l'élagage. Cette opération est tout a fait nécessaire pour éviter aux habitants les plus éloignés des villes de subir des coupures trop longues.

Ainsi les travaux de maintenance, y compris ceux d'élagage, sont financés aux frais et sous la responsabilité d'ERDF.

En pratique, les travaux sont confiés à une entreprise prestataire qui les réalise pour son compte.

Le propriétaire conserve toujours la propriété des bois abattus. Les entreprises ne sont pas tenues de broyer les débris.

Avant toute intervention et sauf urgence, ERDF ou l'entreprise

prestataire est chargé(e) d'informer la mairie et le propriétaire.

Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire doit veiller aux distances de plantation sous et aux abords des lignes électriques. Il doit laisser l'accès à la zone d'élagage.

En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire en tant que gar-

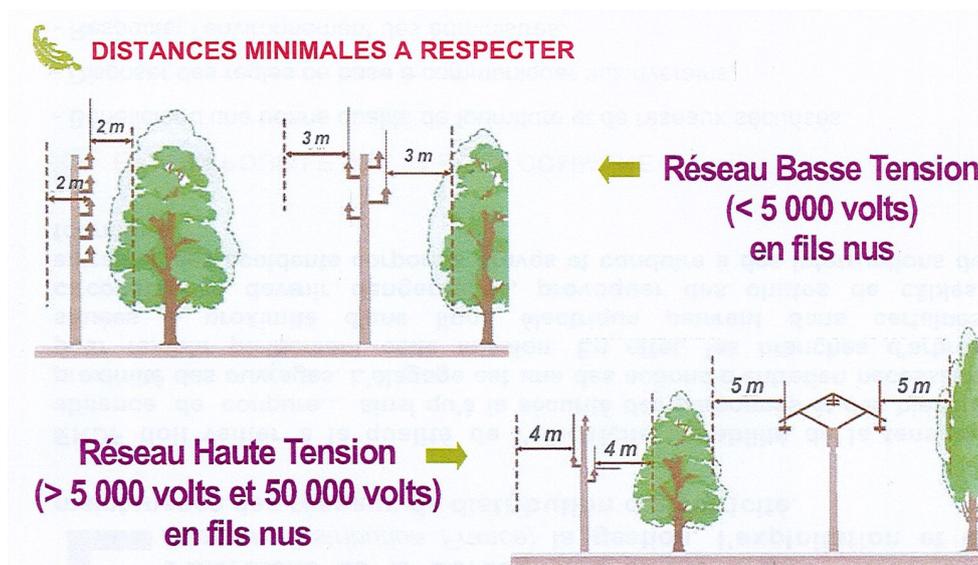
dien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

Rôle de la commune

Le maire assure une large diffusion des informations auprès de ces concitoyens. Dans le cas du non-respect des textes législatifs et réglementaires, la mairie pourra être amenée à intervenir auprès des propriétaires.

Prise en charge de l'élagage : le Qui fait Quoi ?

ARBRE	LIGNE	RESPONSABILITE
Domaine privé	Domaine privé	ERDF si la plantation est antérieure à la ligne. Le propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne.
Domaine privé	Domaine public	Le propriétaire de l'arbre.
Domaine public	Domaine public	ERDF si la plantation est antérieure à la ligne. La collectivité, propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne.





Projet de PADD

L'élaboration du PLUi avance, et après le diagnostic c'est au tour du PADD, « Projet d'Aménagement et de Développement Durables », d'être travaillé.

Les orientations du PADD correspondent au projet de territoire issu du diagnostic territorial. Projet politique des élus présentés en réunions publiques et débattus à l'échelle de chaque commune puis en Conseil Communautaire. Il permet de territorialiser les grands enjeux du Territoire par grands principes, qui serviront de

1. Préserver les espaces naturels & les ressources

Le territoire de la CCVH a été reconnu pour son exceptionnelle qualité paysagère et environnementale. Il s'agit là d'un des principaux piliers de son développement économique mais c'est aussi pour ses habitants, le garant d'une qualité de vie très enviable. La prise en compte des sensibilités environnementales du territoire impose au PLUi de s'inscrire dans les concepts du développement durable : développement de l'activité économique et notamment touristique du territoire, dans un environnement naturel, agro-sylvicole, paysager et social préservé.

Le diagnostic a identifié des enjeux quant à la ressource en eau (ressource souterraine en eau sen-

base au zonage et au règlement.

Le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de

sible), soumise à des pressions domestiques et agricoles, un réseau.

Il s'agira de :

- assurer une gestion raisonnée de la ressource en eau, par notamment la prise en compte des périmètres de protection des captages, l'amélioration des différents dispositifs d'assainissement ainsi que du ruissellement de l'eau ;
- préserver les espaces naturels et les fonctionnalités d'intérêt écologiques, par la protection du patrimoine naturel de la Vallée des Beunes, des zones Natura2000, des coteaux calcaires, des zones humides et des cor-

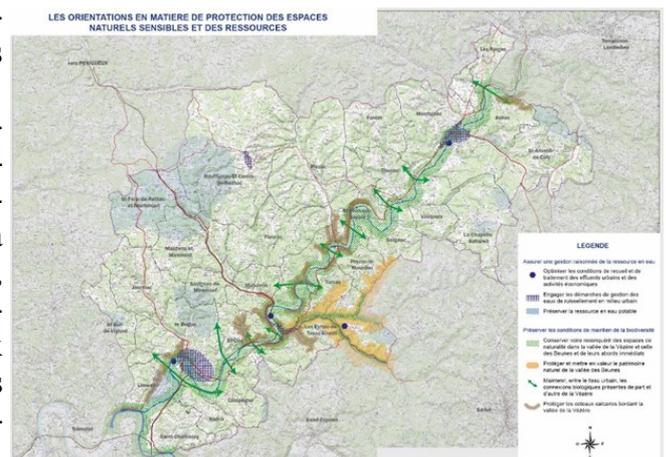
modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les objectifs du projet de PADD intercommunal sont les suivants :

- Préserver les espaces naturels & les ressources ;
- Préserver & valoriser les qualités paysagères et patrimoniales ;
- Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire ;
- Favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie ;
- Favoriser tous les segments de l'économie locale, pour une plus grande autonomie du territoire ;
- Une politique des déplacements durables.

ridors biologiques présents dans la vallée ;

- réduire la vulnérabilité des habitants aux risques, à travers l'intégration des risques inondations, feux de forêt, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrains et phénomènes souterrains, ainsi que des risques technologiques et industriels (principalement les canalisations de gaz naturel haute pression).



2. Préserver et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales

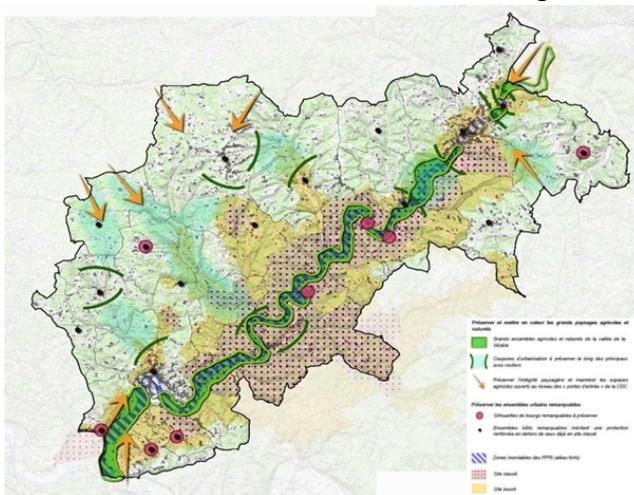
Le diagnostic a mis en évidence un important patrimoine architectural et paysager exceptionnel, reconnu et protégé par des servitudes spécifiques (Site Classé) ou des labels internationaux (UNESCO en cours). Malgré cela, des dynamiques peuvent y porter atteinte :

- Des extensions urbaines qui se font le long des routes et qui impactent la qualité et la lisibilité des paysages
- Le développement d'une urbanisation en ligne de crête et sur les versants qui tend à dégrader la qualité des points de vue et les covisibilités paysagères
- Des bourgs et villages aux silhouettes bâties de qualité, mais fragilisées par un développement urbain parfois mal maîtrisé aux franges

villes de la vallée de la Vézère (présence de dispositifs publicitaires mal organisés et d'extensions urbaines désorganisées).

La réalisation de cet objectif sera garantie par :

- la préservation de la qualité du cadre de vie en valorisant les paysages ;
- la maîtrise de l'intégration des constructions dans le paysage (meilleure intégration des constructions existantes, maîtrise des constructions neuves tant en termes d'implantation que de volumétrie) ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine bâti dans sa diversité ;
- la préservation durable de l'intégrité urbaine architecturale et paysagère des ensembles bâtis remarquables en définissant des zones de protection renforcée.



- Des constructions récentes sans qualité architecturale et des limites séparatives peu soignées qui tendent à banaliser et uniformiser les paysages du territoire.
- Des entrées de villes parfois peu qualitatives pour certains centres-

3. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire

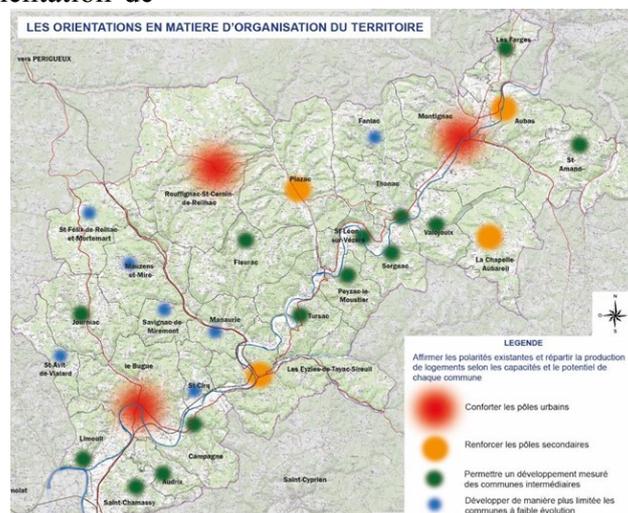
Les échanges entre le Bureau d'Etude et les élus ont également tourné autour de leurs choix de développement, quant à la dynamique démographique. Après avoir analysé les impacts de chaque choix, les élus envisagent de maintenir l'attractivité résidentielle du territoire, soit rester sur la dynamique actuelle, avec un taux d'évolution démographique annuel de +0.4% par an. Cela permettra au territoire de retrouver une dynamique démographique mesurée et « maîtrisée ». La population s'établirait à 16475 habitants en 2025.

Pour satisfaire cet objectif, il conviendra également de :

- Répondre aux besoins globaux en logements, soit une moyenne de 154 logements par an pendant 12 ans (répartis entre le desserrement des ménages, le renouvellement du parc, l'augmentation de résidences secondaires, l'évolution de la vacance, et l'accueil de nouveaux ménages) ;
- Adapter le développement du parc de logements aux besoins et potentialités de chaque commune ;
- Maîtriser la vacance et améliorer le

parc existant ;

- Diversifier le parc de logements et répondre aux besoins spécifiques (logements sociaux, habitat sénior, habitat des jeunes et saisonniers, accueil et sédentarisation des gens du voyage.



4. Favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie

Le territoire de la CCVH se caractérise par une structure urbaine assez peu dense. Elle distingue des entités urbaines prin-

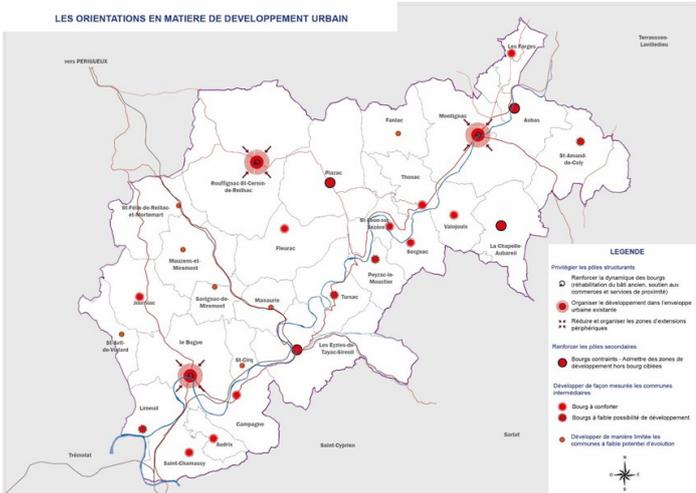
cipales (Montignac, Le Bugue et Rouffignac), des pôles secondaires et des communes de plus petite taille. Les orientations en matière de développement urbain présentent des caractéristiques différenciées selon la nature des communes considérées.

rels sensibles, tout en offrant un choix aux nouveaux arrivants : trouver le bon compromis, un équilibre entre développement et protection

Il s'agira donc de :

- privilégier le développement urbain des principaux pôles de la CCVH : Le Bugue Montignac et Rouffignac St Cernin de Reilhac ;
- renforcer les pôles secondaires ;
- permettre un développement mesuré des communes intermédiaires ;
- développer de manière limitée les communes à faible potentialités d'évolution ;
- réduire la consommation foncière.

Il est proposé dans le cadre du PLUi de favoriser un développement cohérent qui préserve les paysages et les richesses patrimoniales, mais aussi les espaces agricoles et natu-



5. Favoriser tous les segments de l'économie locale pour une plus grande autonomie du territoire

Le diagnostic initial, présenté en début d'année 2017 a mis en évidence une économie locale dynamique, principalement portée par le secteur touristique (croissance du territoire de 5% entre 2007 et 2014, 1 emploi sur 4 dépendant de l'économie touristique).

Les emplois sont majoritairement présents, autour du commerce et des services, avec une concentration autour de Montignac, du Bugue et des Eyzies.

L'agriculture, bien qu'en perte de vitesse (plus d'un emploi sur 3 en 30 ans), s'est réorientée autour des poly-métiers (agro-tourisme)

et des labels de qualités (25% des exploitations valorisent leurs productions en label AGP IGP...).

Le tissu industriel et artisanal est constitué de TPE de moins de 10 emplois (76% des entreprises n'ont pas de salariés) et le territoire se distingue avec le poids conséquent de l'emploi non salarié.

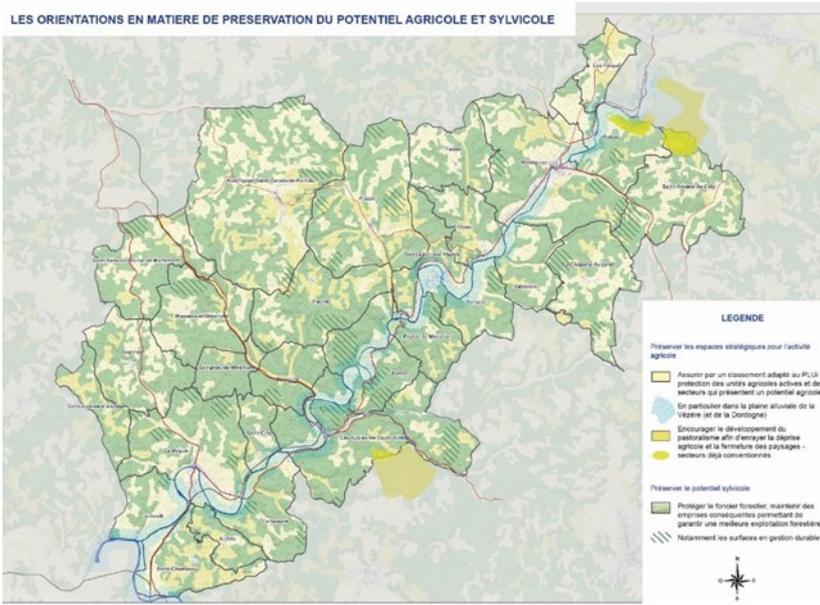
Le projet de territoire envisage de :

- conforter le secteur primaire, acteur majeur de la qualité de vie perçue localement, de l'économie productive et de l'attractivité touristique (activité agricole et sylvicole à préserver) ;
- renforcer l'armature économique du territoire, au service de tous (entreprises, habitants, tourisme...).

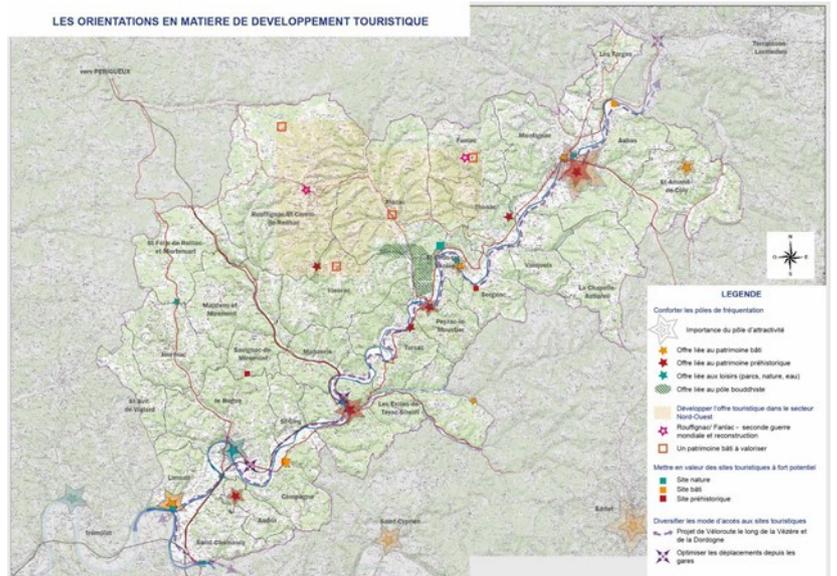
Dans cette dernière optique, il est prévu plus particulièrement de :

- accompagner et favoriser l'attractivité touristique du territoire ;
- conforter le développement des pôles et commerces et services et affirmer une armature territoriale qui permet une bonne couverture de la CCVH ;
- se doter d'une infrastructure d'accueil adaptée aux besoins du territoire (ZAE) ;
- favoriser le développement numérique HD et THD : pour vivre et travailler autrement.

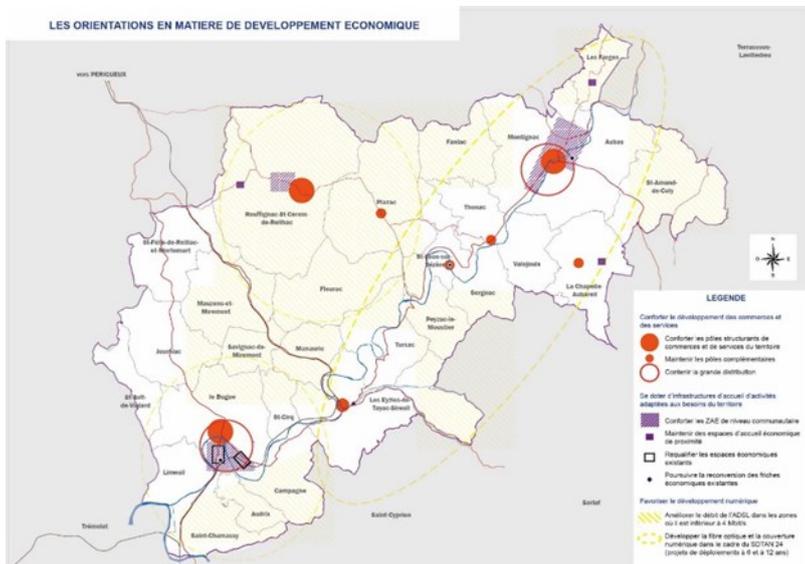
LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE PRESERVATION DU POTENTIEL AGRICOLE ET SYLVICOLE



LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE



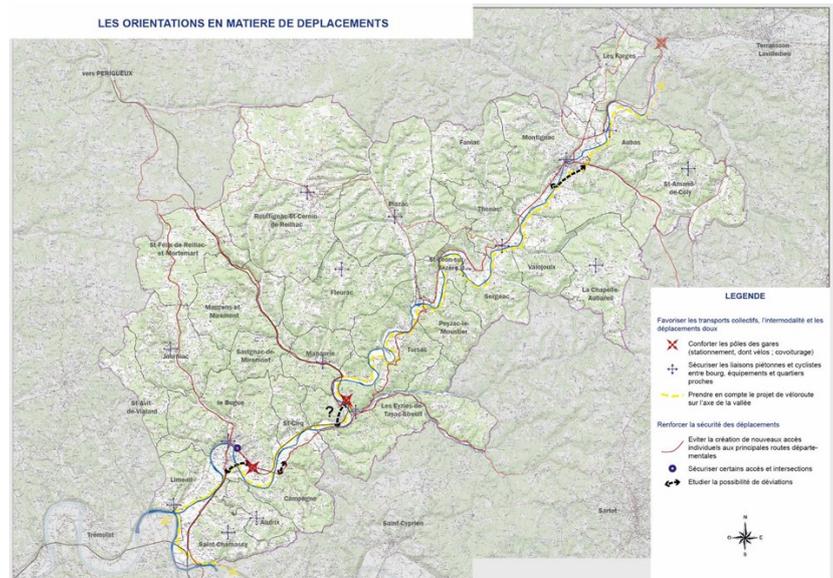
LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



6. Une politique de déplacements durable

Il est prévu dans ce cadre de :

- promouvoir un rééquilibrage en faveur des modes alternatifs à la voiture (le rail, l'intermodalité, les transports à la demande, les déplacements doux, la mobilité électriques) ;
- proposer des points d'amélioration en terme de circulation et de sécurité des déplacements.



AVIS AU PUBLIC

Réunions publiques d'information

sur la révision du Plan de Prévention du Risque

Inondation de la rivière Vézère

Les arrêtés préfectoraux du 23 mars 2016 ont prescrit la révision du PPRI sur les communes de : Aubas, Campagne, Condat-sur-Vézère, Le Bugue, La Feuillade, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Eyzies de Tayac, Montignac, Pazayac, Peyzac-le-Moustier, Saint-Cirq, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Terrasson-Lavilledieu, Thonac, Tursac et Valojoux.

Dans le cadre de la concertation prévue à l'article 4 de ces arrêtés préfectoraux,

3 réunions publiques d'information auront lieu les :

- **Lundi 4 décembre 2017 au Bugue, salle Eugène le Roy, à 18h**
- **Jeudi 7 décembre 2017 à Terrasson, salle des fêtes (espace Rouby), à 18h**
- **Lundi 18 décembre 2017 à Montignac, salle des fêtes, à 18h**

En présence des représentants de l'Etat, du bureau d'études et des communes concernées.

Ces réunions ont pour objet de :

Présenter la démarche et la procédure du PPRI,

Exposer les résultats de l'étude hydraulique du PPRI et présenter le projet de PPRI (cartes, règlement...),

Répondre aux questions des participants.

REVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Rivière VEZERE – Secteur de La Feuillade au Bugue

Identification des enjeux, établissement du plan de zonage et élaboration du règlement

DEFINITIONS

L'identification des enjeux correspond à la **deuxième phase** de l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Cette démarche est nécessaire pour définir et cartographier l'occupation des sols sur l'ensemble de la zone inondable des 17 communes concernées par le document sur la vallée de la Vézère. L'élaboration du zonage et du règlement, qui correspond à la **troisième phase** de la révision du PPRI, intervient ensuite pour établir des règles de constructibilité ou d'occupation des sols de la zone inondable. Le maintien du champ d'expansion des crues sera le principe de base mis en œuvre pour établir le zonage.

Phase II : IDENTIFICATION DES ENJEUX

Cette démarche a pour objectifs :

l'identification d'un point de vue qualitatif des **enjeux existants et futurs**,
l'orientation des prescriptions réglementaires et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

La détermination des enjeux a été réalisée à partir :

- d'une **enquête auprès des élus de chaque commune** concernée,
- d'une **visite terrain**,
- d'un examen des documents d'urbanisme existants.

Cette recherche a montré que, pour la crue de référence, de nombreuses personnes vivent en zones inondables, des emplois sont touchés par l'inondation mais également des établissements recevant du public (ERP) sont situés en zone inondable.

Par ailleurs les communes ont communiqué les projets qu'elles envisageaient dans cette zone afin que ceux-ci soient examinés (leur identification n'induit pas leur autorisation) et pour vérifier ainsi leur faisabilité vis à vis des principes et des objectifs du PPRI.



Exemples de cartes des enjeux

Phase III : ETABLISSEMENT DU PLAN DE ZONAGE

Le zonage a été établi **par croisement entre l'aléa et les enjeux identifiés**.

Il identifie au final :

- une **zone rouge** à caractère d'interdiction de constructions nouvelles,
- une **zone bleue** à caractère urbanisable avec prescriptions,
- une **zone blanche** sans risque inondation connu à ce jour

Les principes régissant l'établissement de ces zones sont les suivants :

la zone inondable dans son ensemble est considérée comme un champ d'expansion des crues qui doit être conservé et **préservé de toute urbanisation nouvelle**, c'est la **zone rouge**, quelque soit le niveau de l'aléa.

toutefois, dans cette zone inondable, certaines zones peuvent voir une urbanisation existante confortée. Ces zones, qui seront identifiées comme des zones bleues, doivent toutefois respecter 2 conditions :

- être définis comme des **secteurs urbains ou des Parties Actuellement Urbanisées (PAU)**,
- présenter des hauteurs d'eau inférieures à 1m et des vitesses inférieures à 0,50 m/s (aléas faibles).



Exemples de cartes de zonage

Phase III (suite) : ELABORATION DU REGLEMENT

A partir du zonage réglementaire du PPR, un règlement est rédigé pour définir dans chaque zone (zone rouge et zone bleue) les principales occupations et utilisations du sol autorisées sous conditions, qui sont résumées dans les tableaux ci-dessous (nota : les listes ne sont pas exhaustives et il conviendra de se reporter au projet de règlement qui figurera dans le dossier d'enquête publique).

ZONE BLEUE

Sont autorisés, avec des prescriptions techniques :

L'entretien, la réhabilitation, le changement de destination des bâtiments existants et leur extension limitée à 30% de l'emprise au sol existante (sauf si les travaux sont imposés pour des mises aux normes réglementairement exigibles et respectent certaines prescriptions).

La construction d'annexes (garages, abris de jardin...) aux habitations existantes, avec prescriptions.

La reconstruction sur la même emprise après sinistre dû à un risque autre que l'inondation.

La construction de bâtiments à usage d'habitation ou d'activité à condition que leur emprise au sol ne dépasse pas 30% de la superficie du terrain située en zone bleue, avec prescriptions.

Les établissements sensibles (ERP, hospitaliers, scolaires, centres de secours...) à condition d'être accessibles par une voie praticable en situation de crue de référence, avec prescriptions.

La modernisation des terrains de camping, de caravanning, PRL, aires d'accueil des gens du voyage, y compris leur extension, sans augmentation de leur capacité, avec prescriptions.

Les aires de jeux et de sport, avec prescriptions.

Les clôtures, avec prescriptions.

Les piscines de particuliers, avec prescriptions.

Les parkings et garages collectifs pour le stationnement de véhicules au-dessous de la cote de référence, sous réserve d'un accès permettant l'évacuation avant submersion.

Les équipements publics d'infrastructure et les travaux qui leur sont liés (remblais,...).

Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences des risques.

ZONE ROUGE

Sont autorisés, avec des prescriptions techniques :

Les travaux d'entretien et de réhabilitation des constructions existantes (le changement de destination peut être autorisé dans certains cas sous certaines conditions).

La reconstruction sur la même emprise après sinistre dû à un risque autre que l'inondation.

L'extension de bâtiments (hors bâtiments agricoles et activités artisanale, industrielle ou commerciale) dans la limite de 25 m² d'emprise au sol, sans possibilité de créer un logement supplémentaire.

L'extension (à l'exclusion de toute habitation) des bâtiments d'activités artisanales, industrielles ou commerciales, y compris les installations classées, sans excéder 15 % de l'emprise au sol existante (sauf si les travaux sont imposés pour des mises aux normes réglementairement exigibles).

La construction d'annexes (garages, abris de jardin...) aux habitations existantes et dans la limite de 25 m² d'emprise au sol.

L'extension de bâtiments agricoles, dans la limite de 15% de l'emprise au sol existante (sauf si les travaux sont imposés pour des mises aux normes réglementairement exigibles).

Les aires de jeux et de sport, avec prescriptions.

La modernisation des terrains de camping, de caravanning, PRL, aires d'accueil des gens du voyage, y compris leur extension, sans augmentation de leur capacité, avec prescriptions.

Les clôtures de hauteur totale limitée à 1,20m, avec prescriptions.

Les piscines de particuliers, avec prescriptions.

Les cultures et plantations, avec prescriptions.

Les équipements publics d'infrastructure et les travaux qui leur sont liés (remblais,...).

Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences des risques.

L'étude du PPRI est maintenant achevée, les trois phases prévues (détermination des aléas, des enjeux et établissement du zonage) sont donc réalisées.

Le document définitif, avec le règlement, va être finalisé par les services de l'Etat et soumis à l'avis des communes. Des réunions publiques seront organisées.

Une **enquête publique** d'une durée de 1 mois aura lieu au 1^{er} semestre 2018, au cours de laquelle **vous pourrez faire connaître vos observations et propositions**.

Après examen du rapport du commissaire enquêteur, des avis des conseils municipaux et des observations émises lors de l'enquête, le dossier final sera établi et soumis à approbation de la préfète. Après approbation, ce plan de prévention du risque inondation vaut servitude d'utilité publique.

COMPTEURS LINKY

L'installation de ces compteurs avance dans le Sarladais plutôt que prévu et demain ce sera chez nous.

Si vous désirez conserver votre compteur actuel, voilà ce que vous devez faire.

Source :

<https://collectifcommunicants24.blogspot.fr/>

Avis légal de refus Linky pour le coffret

Vu le nombre continu de demandes arrivant au collectif concernant le libellé de l'avis à mettre sur le coffret du compteur électrique pour refuser la pose du Linky, voici une mesure préventive.

Respectez donc les trois mesures de prévention préconisées ailleurs sur ce blog :

1. envoyer la lettre de refus en recommandé avec accusé réception à Enedis France et votre fournisseur d'électricité en vertu de votre contrat d'abonnement ;
2. sécurisez votre compteur actuel par tous les moyens possibles et disponibles : cadenas, grille, chaîne, etc ;
3. affichez sur le coffret de façon permanente une plaque indiquant votre refus du Linky.

N'oubliez pas de garder copie de vos documents et de prendre en photo votre installation sécurisée pour preuve ultérieure.

C'est sur ce troisième point que cet article porte. Voici un avis sur un coffret de compteur électrique extérieur (en limite de propriété, donc accessible en tout temps par Enedis) :



Il s'agit d'une plaque métallique gravée, fonds rouge avec lettrage blanc, de 15 cm x 4 cm, collée et fixée avec des rivets sur le coffret, bien visible. Et surtout, fixée de façon permanente, puisque les installateurs n'hésitent pas à arracher tous les avis et papiers amovibles ou simplement collés.

NB : Le coût de la plaque illustrée est de 55 € TTC. Si vous n'avez pas ces moyens, la façon la plus simple de réaliser un avis permanent est de peindre cet avis directement sur le coffret.

Et voici une autre option moins chère en plastique à 6 € :



BON A TIRER
(BAT)

Cette maquette vous est soumise afin de contrôler que celle-ci correspond bien à votre commande, et ne comporte aucune erreur, ou faute.

Votre maquette : Le 20 juin 2017

Votre commande :
1 plaque PVC 3 mm + adhésif quadri avec protection : 6,00 € TTC percée ou adhésive



Maquette

Bien vérifier qu'il n'y ait aucune faute ou erreur.



A apposer : Bon pour accord, tampon, date et signature.

Vous trouverez un modèle de lettre dans votre mairie, à envoyer en recommandé avec accusé réception aux fournisseurs d'énergie (électricité, eau, gaz de ville) leur indiquant le refus du consommateur-client du remplacement des compteurs actuels par des nouveaux compteurs communicants.

Vous pouvez adapter ces modèles à volonté. Assurez-vous d'en garder une copie une fois signée et de conserver le récépissé de livraison.



Gestes d'urgence
le don de sauver des vies

Formation Prévention et Secours civiques

En partenariat avec l'UFOLEP, représentée par Messieurs Patrick MANS et Gaïan WAREN, la Municipalité organise une formation premier secours **le mardi 27 février 2018, pour la journée (9h-16h30), à la salle des fêtes de Valojoux.**

Le coût de cette formation est de 50 €/adulte, un nombre de 10 personnes sera retenu, nous ne pourrons aller au delà.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre contact avec Madame SALVIAT Christiane au 06.83.88.26.38 **avant le 31 janvier 2018.**

A cette formation sera présente Mme SAFER Laurence, animatrice de gym les mercredis à Valojoux.



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE

MUSIQUE & THÉÂTRE

LES NOUVEAUTES DE LA RENTREE 2017/2018

Un nouveau cursus d'apprentissage par l'orchestre, accessible à tous ! AMOS Dordogne

Le Conservatoire à rayonnement Départemental de la Dordogne propose dès la rentrée 2017/2018 un **nouveau programme d'enseignement musical, accessible à tous les habitants de la Dordogne, au tarif unique de 60€ par trimestre** (soit 180€ à l'année).

Ce dispositif **AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale)** permet **aux élèves à partir de 7 ans** d'apprendre à jouer d'un instrument au sein d'un orchestre.

Chaque semaine, des **ateliers d'1h30** sont proposés à des groupes d'élèves.

Cette pédagogie innovante et enthousiasmante, basée sur la tradition orale, aborde un apprentissage par le jeu, développe la musicalité, l'expressivité, l'écoute, le lien social et propose une **pratique du chant, de la percussion et d'un instrument au choix** : flûte, clarinette, hautbois, violon, alto, violoncelle, trompette, trombone, saxophone, tuba, guitare, musiques actuelles...

AMOS Dordogne est inspiré du programme national Demos, qui agit pour démocratiser et faciliter l'accès à la culture.

L'ouverture du cursus Théâtre

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, à ce jour doté du label d'Etat « Etablissement d'enseignement spécialisé » pour la discipline musique, ouvrira dès la rentrée, une nouvelle discipline, le théâtre.

Dans le même esprit qui anime la nouvelle dynamique du CRDD, l'ouverture de ce département Théâtre sera attachée à **contribuer à la vie artistique et culturelle locale et une collaboration avec les acteurs qui forment le tissu associatif.**

Des **actions de sensibilisations au jeu d'acteur en milieu scolaire et extra-scolaire** seront proposés pour les moins de 15 ans.

A partir de 15 ans, possibilité de s'inscrire dans un **cursus diplômant**, ou d'être guidé dans une pratique amateur.

Différents lieux de cours seront ouverts au cours de la rentrée qui seront communiqués ultérieurement.

VALOJOUX D'HIER

Assegurença

Lo Marcelon ven d'aver un accident de vatura. Un accident tarrible que los medecins lo pensavan pas salvar.

Lo chòc fuguèt frontal e lo Marcelon aviá pas clicat sa cintura de securitat. Endonc passèt per lo para-brisa. Lo rebòrd del para-brisa li copèt un pauc lo nas, un bocin lo menton, li escaraunhèt tot lo ventre e li copèt la quequeta. Completament. Lo medecin li diguèt que ne'n demorava quite res. Una pietat.

Tot parier, a fòrça de comàs artificials, de transfusions sanguinas e intervencions chirurgicalas, lo Marcelon vai melhor dumpuèi qualques jorns. La santat li tòrna tot doçament.

Mas son moral es completament aflaquit. Pensatz, pus de quequeta. Dins lo wc en fonilhant dins son pijamà, se tròba mas un tròc de bocin de peligaunha qui li fai se pissar suls genolhs.

Mas lo medecin de l'espital qu'es un grand professor li a dich : « *Normalament vòstra assegurença vos versará una prima d'invaliditat de 4000 euròs. Iò, per 4000 euròs, vos tòrni empeutar una quequeta tota nèva... »*

Pensatz se lo Marcelon, lo moral li tòrna tot en d'un còp. Mas lo o medecin li a dich : « *Vos cal plan carcular. Cal que siasque una quequeta de mema longor que la d'avant. Si la prenètz tròp corta, vòstra femna sera pas contenta, l'i mancará un bocin. Si la prenètz tròp longa, li farà mal. Endonc vos en cal parlar emb vòstra femna e me dirètz ben quicòm... »*

Qualques jorns se passan. Lo medecin tòrna dins la cramba del Marcelon.

« *Endonc, n'avètz parlat emb vòstra femna ?*

-- *Oc plan, ço-ditz lo Marcelon... N'avèm parlat...*

-- *Que quò's qu'a causit vòstra femna ?*

-- *E ben ma femna m'a dich qu'emb 4000 euròs anèm crompar una cosina tota nèva... ».*

Daniel CHAVAROCHE

N O S E N F A N T S . . .

Sur les bancs de notre école...

Projets 2016/2017

Le projet de l'école était sur le thème de la **préhistoire**. Nous avons participé à des ateliers au Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies : atelier fouille pour les CE et enquête autour d'une sépulture pour les CM. Nous avons également visité Lascaux IV et le parc du Thot.



Les CM ont suivi la merveilleuse aventure d'Amélie Mourneau de Sergeac et de sa coéquipière Tiphaine Danguy : elles ont participé pour la 1^{ère} fois au **rallye Aïcha des Gazelles du Maroc**. La classe a eu son petit moment de gloire avec des articles dans « Sud-Ouest » !

Projets 2017/2018

Cette année scolaire est placée sous le signe de **l'environnement et de la nature**. Nous avons assisté à une vidange d'un des étangs de Valojoux en septembre puis nous y reviendrons au dernier trimestre pour participer à un parcours de découverte sur la faune et la flore. De plus, un jardin pédagogique à l'école est en train d'être créé.



Dans le cadre des **contes du Lébérou** au mois de novembre, les élèves ont assisté au spectacle de Philippe Campiche, « *Croque et crac* », à Montignac. Les élèves de CM bénéficient de séances de **tir à l'arc** menées par un intervenant du Conseil départemental. En décembre, la solidarité est à l'honneur en participant activement au **Téléthon** avec le SICTOM du Périgord noir. De plus, une **collecte de bouchons** en plastique est aussi en cours, au profit de l'association « *Debout avec Nino* ». 2017 se termine par une sortie au cinéma de Montignac et par le traditionnel repas de Noël à la salle polyvalente.

Et déjà plusieurs rendez-vous pour 2018 : salon du livre jeunesse de Sarlat avec l'accueil d'un auteur ou illustrateur en classe, spectacle en janvier avec le CEPSM, poursuite du projet environnement et jardinage à l'école, fête des écoles fin juin,...

Les élèves et les enseignants de l'école vous souhaitent
de joyeuses fêtes et une bonne année 2018!

SPECTACLE MOIS DU LEBEROU



Jeudi 9 novembre, les élèves de la classe de maternelle de Thonac ont assisté au spectacle de Luigi : "Les contes de la Chèvre". En effet, ils se sont rendus en car à la salle Jean Macé à Montignac pour rejoindre les écoles de St Léon sur Vézère et de Rouffignac et écouter l'histoire du petit Antonio....

Les enfants ont été captivés par ce conteur qui a su les transporter par ces jolis contes en Italie.



11 NOVEMBRE

Monument aux morts de Thonac



C'est un jour férié car on fête la fin de la première guerre mondiale. On va au monument aux morts : on dépose des fleurs , on chante la Marseillaise, il y a le drapeau de la France (bleu, blanc ,rouge) et on lit le nom des soldats tués.

Texte écrit par Les élèves de GS/CP de la classe de Mme LOEHR Françoise du RPI La Chapelle-Aubareil –Thonac –Sergeac - Valojoux

F O I R E D E L A S A I N T E C A T H E R I N E

Pour la foire de Ste Catherine de cette édition 2017, le R.P.I. La Chapelle Aubareil/ Thonac/ Valojoux/ Sergeac, tenait un stand où l'on y vendait divers gâteaux sucrés ou salés réalisés par les enfants avec leurs parents.

Beaucoup de parents se sont mobilisés cette année pour se relayer à la vente jusqu'au soir.

Les élèves étaient très fiers aussi de proposer des objets réalisés en classe par certains d'entre eux.

Nous avons ainsi fait un bénéfice d'environ 250€ !

Bravo à toutes et à tous ceux qui ont participé de près où de loin à ces festivités...il est important de conserver nos traditions lors de cette Foire de Ste Catherine pour le plus grand plaisir de nos enfants !

Sylvine Buquet

I E R D E C E M B R E ... N O È L A R R I V E !



Calendrier de l'avent et décompte des dodos !

Voilà déjà Noël qui pointe le bout de son nez.....Dès le 1^{er} jour de décembre, maîtresse nous a ramené un calendrier de l'avent.

Chaque jour, un enfant peut manger 1 chocolat lorsqu'il a ouvert la petite porte correspondant au numéro du jour. Cela se fait par ordre alphabétique.

Isabelle, nous a confectionné un bonhomme de neige pour compter le nombre de dodos qu'il reste avant Noël !

Nous attendons tous avec impatience l'arrivée du Père-Noël qui devrait passer nous amener des cadeaux, vendredi 22 décembre lors de notre pantagruesque repas de Noël !!!



INFORMATIONS ASSOCIATIONS



Chorale "Les Lundis Chantants"

L'effectif de la chorale étant en baisse (départs, maladies...), nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de donner le concert prévu dans l'église de Valojoux le 19 novembre dernier. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour susciter des vocations dans le courant de l'année dans l'espoir de vous faire découvrir notre nouveau programme au printemps prochain. Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses pour ce contretemps totalement indépendant de notre volonté.

La chorale de Valojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



LES AMIS DE L'EGLISE DE VALOJOUX

L'association des amis de l'église de Valojoux vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Société de Chasse "La Brande"

Le repas annuel de la Société de Chasse aura lieu le Samedi 28 avril 2017 au soir à la salle des fêtes de Valojoux. Toute l'équipe vous adresse ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.



COMITE DES FETES

LE FEU DE LA SAINT-JEAN



Le 24 juin dernier a eu lieu le feu de la St Jean suivi d'un méchoui, il y a eu 120 participants à cette merveilleuse soirée animée par DJ Lionel.



MARCHES DE PAYS

Ce n'est pas une surprise, si nous vous disons que les marchés à Valojoux ont fait un carton. Merci à vous tous pour votre participation, rendez vous à l'été 2018. Merci à tous les bénévoles.



FÊTE VOTIVE ET 20 E RAID VALOJOUX VÈZÈRE

Succès assuré les 12 et 13 août derniers, la première journée a commencé par une randonnée de 10 km avec de nombreux participants. Après restauration, la journée se poursuit par le traditionnel concours de pétanque. Puis nous avons terminé par une soirée paëlla, animée par le groupe MNOP.



Jour J le dimanche 13 août notre Raid a connu une affluence moindre, que ce soit en inscriptions ou en repas servis. Malgré tout, belle réussite et la journée s'est achevée par un repas dansant animé par DJ José.

Nous remercions la population de Valojoux, toujours présente et généreuse, pour la quête qui nous permet d'offrir le manège aux enfants sur ces deux jours de festivités. Merci à tous les bénévoles pour leur engagement dans cette aventure et à l'entreprise SALVIAT pour le prêt de matériel.

LE QUINE

Le 7 octobre dernier, le comité des fêtes a organisé son quine traditionnel d'automne dont le bénéfice est intégralement reversé au Père Noël pour les achats des cadeaux des enfants de notre village. Nous avons eu 110 participants, nous remercions les artisans et commerçants de Valojoux et de Montignac pour leur générosité.

ARBRE DE NOËL



Nous attendons les enfants de la commune le **Samedi 16 décembre à 16h à la salle des fêtes de Valojoux** pour le goûter de Noël.

On sait également de source sûre que le Père Noël nous rendra visite vers 16h30.



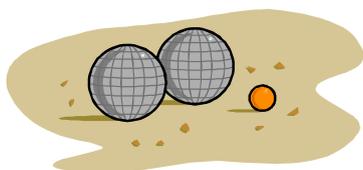
PLUS TARD...

L'Assemblée Générale du Comité aura lieu le Vendredi 26 janvier 2017 à 20h30 à la salle des fêtes de Valojoux. Nous avons toujours besoin de bénévoles actifs.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux les meilleurs à l'aube de 2018.

Nous vous donnons rendez-vous pour le repas des aînés le Dimanche 14 Janvier à 12h, suivi de la traditionnelle Galette des Rois entre 16h et 16h30 qui accompagnera les vœux du Maire. Nous renouvelons bien sincèrement tous nos remerciements aux bénévoles qui apportent aide et soutien à toutes nos manifestations.

Le Président, Yves SALVIAT



VALOJOULX PÉTANQUE

Comme tous les ans à cette époque arrive l'heure des bilans de fin d'année. Je vais résumer rapidement l'ensemble des manifestations organisées par le club :

- début Février : Assemblée générale suivie d'un repas au « Bareil » ;
- début Mars : sortie de 2 jours, sous la neige, au « Falgou » ;
- mois de Mai : Visite de Lascaux IV avec repas du midi chez Archambeau à Thonac ;
- Juin, Juillet, Août : 3 barbecues le dimanche soir à Valojoux ;
- mi-Août : concours de pétanque pour la fête du village ;
- fin novembre : repas de fin d'année à Valojoux.

Toutes ces manifestations se déroulent toujours dans une superbe ambiance avec beaucoup d'amitié et de rigolade.

Avec tous les adhérents, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis, et pour tous ceux qui veulent partager ces moments de sport, de détente, de convivialité, je les invite à venir nous rejoindre pour, bin sur, jouer « aux boules ».

Le Président, Philippe BASTIDE



Créé sous forme d'association à but non lucratif, la Cie Trajectoires D. est une compagnie de Danse Contemporaine à géométrie variable qui se donne pour mission de réaliser des vidéos-danses et produire des spectacles totaux incluant chorégraphie et plastique en salle et en extérieur sur tout le territoire.

Pour nous suivre sur le Net tapez :

Cie Trajectoires D. danse contemporaine (Facebook)

<https://www.facebook.com/pg/compagnietrajectoiresd/posts/>

Vimeo Gérard Gali (Vidéos)

<https://vimeo.com/user68363652>

et sur **Ulule : Cie Trajectoires D.**

<https://fr.ulule.com/trajectoires-d/>



Ass. Cie Trajectoires D.-
Mairie de Valojoux 24290 VALOJOUX
trajectoires.d@orange.fr
07 85 46 44 66

La Compagnie vous invite a partager sa répétition en public le Dimanche 25 février 2018 à partir de 15h à la salle des fêtes de Valojoux.

La Terre en Feu

Des nouvelles de la Terre....

Le week end des 15, 16 et 17 décembre, portes ouvertes :

- **vendredi à 18h** l'inauguration de la nouvelle exposition, vous êtes tous invités à partager un verre de l'amitié.

- **Samedi après midi, à partir de 14h : construction en commun d'un four bouteilles**, avec des bouteilles de verre et de la terre qui sera mis à feu dimanche en fin de matinée. Vous êtes les bienvenus pour participer à la construction. Il devrait être en fusion à la nuit et nous pourrions assister à l'illumination à travers les bouteilles. Spectacle assuré.

- **Samedi et dimanche matin : ateliers gratuits de tournage d'un bol, sur inscription à 10h30.**



Four bouteille pour imiter les anciens fours en brique de cette forme en Moselle ; par exemple à Niderviller, il y a des anciens fours de faïenciers du 18^{ème} siècle. Je continue à collecter les bouteilles de 75cl car il m'en faut 450 par four pour les JEMA. Si vous en avez, vous pouvez les déposer à l'atelier. Merci à tous ceux qui m'en ont déjà apportées et à ceux qui en apporteront.



Samedi et dimanche matin 16 et 17 décembre de 10h30 à 12h et l'après-midi de 15h à 17h, ateliers de modelage de petits animaux,

qui seront cuits et vendus au profit de l'association l'Arche d'Abraham qui se trouve à Audrix . Cette association sauve les animaux perdus, les recueille, soigne les blessés, place les guéris... ils ont besoin de soutien. Catherine et son mari donnent leur vie pour les animaux, ils s'occupent de plus de 400 animaux ! Ils ont donc besoin d'aide matérielle et financière. Une partie des ventes des poteries du week-end ira à l'association en plus de la vente des animaux fabriqués pendant le week-end.



Le week-end des 6, 7, 8 avril 2018 auront lieu les Journées Européennes des Métiers d'Art.

L'année dernière, l'association Au Grès du Feu a invité une douzaine d'artistes et avec l'aide de la municipalité, nous avons proposé tout le week end des ateliers, des présentations, une exposition à la poterie et à la salle des fêtes du village.

Cette année, nous allons proposer à nouveau des animations avec de nombreux artistes locaux et une exposition à la salle des fêtes et aussi des animations de terre et de feu à l'atelier de poterie. Le programme n'est pas encore établi précisément mais il sera sur le site, nous le partagerons lorsque les artistes seront engagés. Si vous connaissez des artistes qui seraient intéressés, vous pouvez leur donner mes coordonnées.

Comme l'année dernière, nous proposerons une tombola pour soutenir l'organisation avec des lots offerts par les artistes présents pendant les journées. Merci de nous aider en achetant les

billets qui seront vendus à l'avance et pendant les journées.

Je construirai un four bouteilles à partir du vendredi, tout le week-end il y aura des ateliers gratuits de modelage et de tournage pour tous.

Fiche de présentation sur le site <http://laterreenfeu.fr>

L'atelier est ouvert toute l'année, l'exposition propose des pièces utilitaires et des pièces uniques en terre sigillée et Raku, cuites au bois, enfumées, façonnées pour certaines avec des argiles locales récoltées.

Vous pouvez si vous le souhaitez m'appeler pour prendre rendez-vous, je vous recevrai avec plaisir. Sophie Houdebert. 06.85.23.01.52.

Sur le blog, il y a beaucoup de fiches pédagogiques sur la poterie, les fours, les recettes... pour tous ceux qui s'intéressent à la poterie, c'est comme un livre avec les observations que j'ai pu faire tout au long de ma vie de potière. Il y a une newsletter et j'envoie régulièrement des fiches avec photos et les nouvelles de l'atelier.



CARNET



Naissances

Bienvenue à

Adèle, fille de Routh et Arcadio SANSON, petite-fille d'Annick et de Renaud,
le Fraysse

Maxence, fils de Sophie et Sébastien GARBAR, le bourg
Kaïs MARANGE, la Lisière

Laurent SALVIAT et Valérie TACNET, le Faux
Isobel WARDROP et Nicholas HERRING, les Cabannes
Tous nos vœux de bonheur aux mariés !!!



Mariages



Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles...

de René VEDRENNE, le Fraysse
de Lucie DA SILVA, pour le décès de son père
de Simone RICHEZ, le Caillou
de Nick MILNER, le Fraysse

Bienvenue dans notre village à...

Gérald BLAN, Moulin de la Querrerie



Nous vous informons également de l'installation sur notre commune de
Sébastien GARBAR, kinésithérapeute à domicile.
N'hésitez pas à le contacter au 06.27.42.36.81

Vous pouvez trouver toute l'actualité de la commune sur le site de la commune :

www.valojoux.fr

Toute suggestion ou information seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y figurent, nous vous remercions de bien vouloir donner l'information à la mairie.

M A I R I E D E V A L O J O U L X

Le bourg 24290 VALOJOUXX

Téléphone : 05.53.50.77.78

Messagerie : mairie.valojoux@wanadoo.fr - Site : www.valojoux.fr